

RAPPORT

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales Groupe de travail 3 13 mars 2008 Manchester (ROYAUME-UNI)

1. Le Président de séance, Daniel Lefèvre, a accueilli les délégués à Manchester et a procédé à l'**adoption de l'ordre du jour**. Approuvé.

2. **Gestion de la coquille Saint-Jacques:** Point à l'ordre du jour présenté par le président de séance, Daniel Le Fevre. Il a rappelé aux délégués les discussions se déroulant depuis plus de deux ans qui se concentrent sur une gestion commune "trans-manche" des pêcheries de la coquille Saint-Jacques. Le CCREOS a tenu une conférence à Londres en octobre 2006 qui a présenté les différentes stratégies nationales pour le contrôle de l'exploitation de cette précieuse espèce non-TAC. La France possède 30 ans d'expérience dans le domaine du contrôle spatial et temporel qu'elle souhaiterait voir harmonisé partout en Manche. Suite à la conférence de Londres, des courriers ont été envoyés à chaque état membre demandant l'expérimentation avec la taille des anneaux et d'autres innovations techniques. Bien que ne bénéficiant pas du soutien de la Commission, la pêche à la coquille Saint-Jacques est un sujet où le CCREOS peut avoir un rôle dynamique. Il s'occuperait d'une pêcherie qui, par définition, est exploitée avec responsabilité et durabilité.

Jim Portus: a fait référence à la conférence de Londres et au courrier envoyé ensuite par le CCREOS aux états membres et il a demandé une clarification à propos des réponses. Il a présenté Peter Merrick, ancien président de l'association de la coquille Saint-Jacques au Royaume-Uni et important marchand/ conditionneur de coquilles Saint-Jacques basé à Fleetwood.

Peter Merrick: a 35 ans d'expérience. Il a suggéré que les problèmes Royaume-Uni /France associés au marketing des coquilles Saint-Jacques résultent des importations de pays tiers (Pérou, Japon...). Le poisson frais peut être importé de loin par fret aérien à des prix défiant toute concurrence. Toute fermeture au sein de l'UE aura pour résultat le remplissage du vide par les importations. Il sera ensuite difficile de reconquérir le marché.

Le Président de séance a accepté que les problèmes du marché ne relèvent pas du CCREOS. L'accent doit demeurer sur les mesures techniques et l'harmonisation des restrictions saisonnières et autres.

Eric Foucher (IFREMER): a confirmé qu'il y a eu peu d'expériences sur les engins. La taille des anneaux peut être facilement comparée par rapport à la sélectivité. Les 92mm acceptés en France facilitent l'évitement des juvéniles. Ceci peut se révéler crucial pour le stock reproducteur.

Richard Brouzes: a confirmé que 80% de la consommation française se compose de coquilles Saint-Jacques importées. Sur le marché français, la coquille Saint-Jacques d'hiver se vend mieux et elle est préférée. Il estime qu'il serait préférable de fermer la zone 7d en été à tous les pêcheurs, mais que la zone 7e ne devrait pas être fermée. Il a également précisé que le certificat d'origine gagnerait à être mieux réglementé.

Tom Bryan-Brown: A précisé que la conférence de Londres a défini un important terrain d'accord et qu'il vaudrait mieux se concentrer sur une coopération continue plutôt que l'étude de nouvelles choses telles que les fermetures saisonnières.

Barrie Deas: a suggéré que le dialogue devrait cibler les trois aspects du secteur de la coquille Saint-Jacques:

- Une meilleure façon de gérer la ressource
- Le marché
- L'impact sur l'environnement des engins de pêche à la coquille Saint-Jacques.

Sur ce dernier point, il pense qu'il est important d'examiner en détail les résolutions et les considérations environnementales des NU. L'interdiction du chalutage de fond dans certaines zones sensibles risque de se répandre à d'autres ce qui avec le temps aurait un impact sur tous les engins de pêche remorqués, y compris les dragues. Les supermarchés exercent une pression au nom des consommateurs et au Royaume-Uni le Women's Institute, un lobby puissant, envisage de débattre de cette interdiction lors de son assemblée générale. Il a recommandé au secteur d'être dynamique et de rechercher des façons d'atténuer l'impact pour sa survie.

Le Président de séance a accepté la nécessité d'une telle recommandation mais a préconisé la proportionnalité de nos réactions.

Eric Foucher: a exprimé l'opinion selon laquelle il semblerait y avoir peu d'alternatives à la récolte des coquilles Saint-Jacques avec des dragues.

Jim Portus: A suggéré que l'industrie se prépare en se livrant à des exercices de relevé des fonds marins de la pêche à la coquille Saint-Jacques et des matériaux benthiques. Des zones spéciales de conservation (ZSC) et des zones de protection marine (ZPM) peuvent être exploitées, si des évaluations adaptées indiquent des niveaux historiques d'activité dans les zones de pêche courantes.

Helen McLachlan: ne pense pas qu'une interdiction du dragage de la coquille Saint-Jacques soit envisagé, mais indique que les états membres ont l'obligation de désigner des ZPM pour protéger l'environnement des fonds marins, comme par exemple cela se fait déjà à certains endroits sur la côte ouest de l'Ecosse qui ont un impact sur la pêche.

Le Président de séance a exprimé l'opinion selon laquelle le dragage des agrégats marins a un impact beaucoup plus important sur les fonds marins que le dragage de la coquille Saint-Jacques n'en aura jamais.

Joe Maddock: En Irlande où il y a eu des démarches en vue d'interdire le dragage, les pêcheurs ont démontré que leur effet est minime. Il a également précisé qu'une fermeture estivale de toute la zone 7d serait économiquement dommageable pour les pêcheurs irlandais et qu'ils préféreraient continuer avec les règlements existants concernant la taille des engins et la taille du poisson.

Le président de séance a répété que les pêcheurs français ont travaillé avec IFREMER pour établir 92mm comme taille optimale des anneaux pour la pêche légale du poisson.

Barrie Deas: a informé la réunion que le CIEM estime qu'il est pertinent de "Inverser le fardeau des preuves dans les pêcheries". Il s'agit de l'une de ses 8 priorités. Essentiellement, la pêche serait autorisée avec n'importe quel engin pourvu qu'il ne soit pas interdit. Ces changements pourraient entrer en vigueur par le biais de la réforme de la PCP en 2012. Il a préconisé de démarrer le planning.

Jim Portus: Les préparations doivent inclure le relevé des fonds marins et de l'habitat. Il a suggéré que le courrier aux états membres en vue d'une coopération scientifique doit être envoyé à nouveau avec l'ajout d'une demande de projets de relevé des fonds marins.

Michael Walsh: a exprimé la préoccupation selon laquelle le poisson ciblé n'est pas tant le problème, mais plutôt les prises accessoires d'autres espèces des fonds marins.

Tom Bryan-Brown: a admis que le secteur français est très fortement réglementé, de toute évidence beaucoup plus que d'autres pays. Il a émis l'opinion que d'autres puissent envisager une telle approche.

Le Président de séance a espéré que le résultat serait un consensus sur l'unification de la taille des anneaux s'il ne se fait pas sur la fermeture saisonnière de la zone 7d. Il estime que le CCREOS doit progresser dans la rédaction d'une évaluation adaptée des sites Natura 2000 qui chevauchent les bancs de coquille Saint-Jacques.

Jim Portus: a demandé que l'accent demeure sur la préparation d'évaluations adaptées et que l'harmonisation des restrictions techniques et saisonnières reste une priorité faible tant que le secteur reste sous la surveillance étroite des groupes de pression écologistes.

Michael Walsh: a estimé que les stocks de coquilles Saint-Jacques paraissent être en bonne forme et sont gérés durablement par chaque état membre. Les relevés des fonds marins révéleront l'état du fond. Les changements structurels en Irlande ont conduit à 70% de réduction de l'effort et 50% de réduction des flottilles de dragueurs depuis 2005. L'introduction des ZPM est la question actuelle la plus importante et les connaissances recueillies auprès de l'industrie s'avèreraient une mesure de protection utile.

Jacques Bigot: a exprimé une opinion différente. Il estime qu'il ne serait pas acceptable de travailler avec des règlements différents. Il propose de gérer dans le cadre d'un règlement commun avec accès dans des conditions égales.

Le Président de séance a proposé les points d'action suivants:

- **Sélectionner une petite zone d'étude (7d) et travailler ensemble en vue de formuler un règlement technique commun par le biais d'essai de taille des anneaux, etc.**
- **Pour l'instant, mettre de côté la question d'une fermeture saisonnière commune, pour y revenir dès que les essais techniques auront été réalisés.**
- **Envoyer un courrier aux états membres demandant un partenariat en matière de relevé des fonds marins outre les demandes précédentes relatives à une étude en coopération.**

3. Examen des réponses de la CE aux recommandations du CCREOS sur les TAC & Quotas pour 2008

- Commentaires sur les stocks spécifiques à la zone VII d & e:

* Cabillaud

* Plie

* Sole

Le Président de séance a présenté ce point à l'ordre du jour. Il a exprimé sa préoccupation par rapport au manque de clarté de la gestion du stock de la Manche et au manque de cohérence entre l'augmentation de 11% du cabillaud de mer du Nord pour 2008 et la réduction de 7% en 7d. Il est primordial que la Commission propose une clarification de la situation qui place le Cabillaud de la Manche dans ce "sandwich" entre la mer Celtique et la mer du Nord.

Le Président de séance a demandé à Jim Portus, qui a rédigé la recommandation du CCREOS, sa réponse à la réponse de la CE. A son tour, Jim Portus a demandé à Paul Trebilcock de fournir au GT3 un résumé du débat sur le cabillaud du GT2.

Paul Trebilcock: le GT2 s'est concentré sur deux points clés.

1. A court terme écrire au CIEM pour lui demander de réexaminer en urgence la base scientifique du TAC 2008 à la lumière des bancs compacts de cabillaud.
2. A long terme, examiner les effets de la fermeture de la zone de Trevoise et chercher d'autres mesures pratiques et efficaces qui puissent aider à continuer d'éviter les limitations de l'effort telles que les dispositifs de sélectivité des engins.

Jacques Bigot: a repris les préoccupations du président de séance concernant le manque de cohérence. Les scientifiques pensent qu'il s'agit du même stock que dans la zone IV (Mer du Nord), mais en tant que TAC il est associé à la mer Celtique. Il a proposé un changement qui puisse permettre de quitter la gestion commune de la mer Celtique et de la mer du Nord.

Richard Brouzes a suggéré que le cabillaud supplémentaire de 7d soit ajouté au cabillaud de mer du Nord. Il est urgent que davantage de quota soit attribué afin d'éliminer les niveaux élevés inhabituels de rejets. Une campagne d'observation pourrait peut-être démontrer cette situation?

Joe Maddock a exprimé sa déception avec le résultat du cabillaud de Manche (7bk) car les indications des scientifiques s'étaient avérées assez optimistes.

Jacques Bigot: les professionnels de l'industrie sont pleinement conscients de la nécessité de participer aux évaluations et ont proposé des initiatives pour le cabillaud et le merlan en vue d'aider les scientifiques à mieux comprendre ces pêcheries. Cependant, les pêcheurs doivent participer à la procédure décisionnelle de sorte que les mesures adoptées soient dignes de respect.

Plie et sole de la Manche (Zone 7d et 7e):

Jim Portus a rapporté que la plie en 7d,e a été retirée de la liste des stocks éligibles au cumul de 2007 à utiliser en 2008. Ce point n'avait pas été remarqué au cours des réunions précédant le conseil de décembre lorsque le CCREOS faisait pression pour un status quo du TAC. La signification de la perte du quota de 10% qui aurait été cumulé de l'année dernière à celle-ci est désormais reconnu.

Jim Portus: a rapporté la décevante réduction de 15% au TAC de la sole en 7e résultant des termes du plan de reconstitution adopté en avril 2007. Le CCREOS s'était efforcé d'atteindre la stabilité pour les pêcheurs en ayant la même mortalité par pêche (F) pendant 3 ans. En actualisant l'évaluation de la F chaque année, la mortalité cible serait atteinte plus rapidement mais l'industrie devrait gérer les fluctuations du TAC, une situation pas meilleure ou différente de celle inhérente à la méthode annuelle de TAC.

4. Reconstitution du cabillaud dans l'est de la Manche (7d): Réponse de la CE à la recommandation du CCREOS sur la reconstitution du cabillaud dans l'est de la Manche: solution proposée:

Le Président de séance a de nouveau fait référence à l'incohérence de l'évaluation du CIEM qui associe la zone 7d à la mer du Nord, pourtant l'unité de gestion des quotas associe la zone 7d au reste de la zone 7.

Jacques Bigot: a exprimé une grande préoccupation à ce sujet. Le régime de reconstitution du cabillaud en mer du Nord suppose une pêche ciblée, pourtant les prises en 7d sont généralement de nature accessoire. La sélectivité est possible pour les prises ciblées, mais ce n'est pas le cas pour les prises accessoires. La réduction des jours en mer pour les engins dont la taille de maillage est supérieure est plus perverse. Il a accepté la nécessité d'expériences en matière de maillage et de sélectivité. Il a proposé une note d'information à l'intention du comité exécutif mais suite à un débat ceci a été jugé inconstitutionnel sans l'accord préalable du GT3.

A ce stade, le Rapporteur, Jim Portus, a dû partir pour une autre réunion.

5. Présentation sur le plan d'action international pour la conservation et la restauration de l'esturgeon européen: risques de prises accidentelles (Nicolas Michelet – CNPMM)

Esturgeon sauvage d'Atlantique Nord-Ouest: campagne permanente pour restaurer le stock européen, éviter les prises accessoires accidentelles; chaque capture représente un risque pour la future reconstitution du stock. Zone de reproduction: Gironde. Cycle de vie très long, habitats nombreux et migration. Population en mer: plusieurs centaines d'individus.

Helen: Le secrétariat doit envoyer par email les détails à diffuser à tous les membres ;

Nicolas: Version espagnole; dossier d'information provisoire. Communiquer ceci à tous les membres du GT3. Faire publier des livrets en espagnol également.

6. Présentation d'IFREMER sur les pêcheries françaises (Eric Foucher)

1) Définition des pêcheries françaises (Stéphanie Tachaires):

Explication théorique

Comment améliorer la PCP, approche "par pêcherie" pour améliorer la gestion des pêcheries.

Passer de l'évaluation actuelle par stock à une évaluation "éco-systémique".

Unité de pêche = combinaison de métiers (engins x espèces x zone).

Règlement focalisé sur chaque pêcherie.

Définir les objectifs globaux relatifs aux écosystèmes sur un cadre global.

Objectifs:

Simplification du règlement au niveau local (avec un règlement cadre qui définit tous les objectifs)

2) Présentation scientifique (Eric Foucher)

Action: Placer la PPP sur le site web du CCREOS

Le Président de séance a demandé à IFREMER d'extraire les informations pertinentes pour le CCREOS.

Barrie Deas a demandé: Quel est le but de cet exercice? Où nous mène-t-il? Fait-il partie de la révision de la PCP en 2012?

- Systèmes de gestions alternatifs à étudier.
- Anticiper ce qui va arriver.

Le Président de séance a suggéré que cette étude pourrait nous permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de pêche en France.

Stéphanie: A suggéré que le travail pourrait s'avérer utile dans le contexte de réforme des MTC.

Barrie Deas: Deux aspects: améliorer la gouvernance et le règlement.

Stéphanie: Rédiger des plans avec des objectifs sur les 10-15 ans à venir.

Joe Maddock: La PCP a sa propre segmentation des flottilles. Il faut appliquer la même à l'étude française.

7. Discussions à propos des Aires Marines Protégées (AMP) de la Manche.

Stéphanie Tachaires a présenté un résumé au sujet de l'atelier sur AMP célébré à Edinbourg. Le rapport officiel de cet atelier sera disponible prochainement au site web de CCR EOS.

8. Débat ouvert et propositions acceptées à présenter au comité exécutif.

Cette point sera présenté au prochain Comité Exécutif (15 Avril à Amsterdam).

Président : Daniel Lefèvre
Rapporteur : Jim Portus,

29 mars 2008